

apportant la justice aux habitants du Nord. Quelqu'un a dit de lui qu'il a apporté la justice à tous les iglous du Nord. Il l'a fait littéralement. Il est de la trempe des héros. Les autochtones du Nord l'ont surnommé «celui qui écoute». Lui est prêt à les écouter.

Il avait été convenu que nous irions dans le Nord, mais la majorité libérale du comité, à l'instigation du ministre, a annulé la résolution qui nous aurait permis d'y aller. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi nous n'avons pu prendre un peu plus de temps et donner aux habitants du Nord la chance de se faire entendre.

Au cours du débat sur ce bill, nous allons proposer de nombreux amendements. Je parle ici en particulier de l'amendement sur les ressources au large de nos côtes. Mais avant de reprendre mon siège, je parlerai d'autres aspects importants du projet de loi. Nous proposerons des amendements au sujet des octrois et des dons gratuits. Nous affirmons qu'il faut une certaine justice. Il faut reprendre le contrôle dans une certaine mesure si l'on donne 93c. sur chaque dollar. Nous ferons aussi remarquer que c'est conforme à ce que propose le Programme énergétique national. On en entend beaucoup parler et il est question de l'annuler; mais en définitive, le Programme peut au mieux remplacer certains gros intérêts américains par certains gros intérêts canadiens. Nous allons faire des sociétés Dome Petroleum, Nova et de quelques autres la Standard Oil du Canada. Nous allons en faire les géants du marché, et ce, en leur accordant des subventions et des avantages payés par les Canadiens.

● (1600)

Ces derniers commencent à se rendre compte que quand on parle de propriété canadienne, cela veut dire propriété privée canadienne—c'est d'ailleurs ce qui ressort du bill—et non propriété publique canadienne. Je crois que les Canadiens voudraient voir leur gouvernement prendre possession des ressources. J'ai expliqué, lors des séances du comité, et je le répète maintenant, Votre Honneur, que quand on étudie les régimes qui sont imposés en Norvège et en Grande-Bretagne, on voit tout de suite qu'ils sont plus sévères que celui que propose le gouvernement à l'heure actuelle. Ils n'ont pas la disposition portant sur les 25 p. 100. Ils sont beaucoup plus durs. Je voudrais vous lire, si vous me le permettez, ce que le vice-président de Petro-Canada a dit devant le comité; il a dit que les régimes de concession et de perception des redevances proposés dans le bill C-48 sont moins rigoureux que ceux en vigueur ailleurs. Il a déclaré que Petro-Canada avait réalisé un modèle économique comparatif de développement d'un gisement semblable à celui d'Hibernia et actuellement en cours d'exploitation au large de la côte est et où le prix du baril à la tête du puits revient à \$41. Il a ensuite établi à combien s'élèveraient les bénéfices en millions de dollars. Je ne vous citerai pas les chiffres, mais ils sont bien supérieurs au Canada à ce qu'ils seraient au Royaume-Uni ou en Norvège.

M. McNicholas, le responsable de la politique économique et des relations publiques de Petro-Canada, a déclaré ce qui suit dans une lettre au président de notre comité le 25 mars 1981:

Il est clair d'après l'analyse qui précède que l'exploitation d'un gisement comme Hibernia offre actuellement un meilleur rendement et même des taux de rendement comparativement supérieurs sur les capitaux qui sont investis au Canada et assujettis aux règles du PEN que ceux qui sont investis au R.-U. ou en Norvège.

### *Pétrole et gaz du Canada—Loi*

Si ces sociétés multinationales sont prêtes à accepter des régimes plus rigoureux, comme ceux qui sont en vigueur en Norvège ou aux États-Unis, pourquoi n'en instituons-nous pas de semblables au Canada? Voilà ce que notre amendement se propose de faire. Il vise à rendre notre régime plus rigoureux.

Ce bill traite aussi de la distinction à établir au niveau de l'exploitation sous-marine entre la propriété et le contrôle. Ce bill parle de propriété canadienne. C'est pourtant le contrôle qui est important, afin que nous ne nous retrouvions pas avec une série de sociétés canadiennes prête-noms, de consortium fantômes qui seront en réalité contrôlés par des Américains, ce qui n'est pas chose nouvelle. Notre pays, et le gouvernement est le plus à blâmer dans cette affaire, a permis à des étrangers de prendre le contrôle de notre industrie pétrolière et gazière. Nous les avons laissés faire à maintes reprises et même avec ce bill nous allons encore permettre que cela continue.

Permettez-moi de résumer mes propos en disant qu'en ce qui concerne les ressources sous-marines, nous croyons que les provinces devraient en assurer le contrôle, mais le pouvoir du gouvernement fédéral devrait prévaloir le cas échéant. Il faudrait que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux aient des pouvoirs communs dans des domaines comme l'environnement, le transport maritime, la pêche et ainsi de suite. Il faudrait enfin qu'ils se partagent les recettes. C'est le seul moyen d'instaurer un système juste.

Les députés me critiquent et ils me huent. Forts de leur assurance, ils peuvent bien imposer un certain régime à des régions où leur parti n'est pas représenté. Ils n'hésitent pas à imposer leurs volontés à certaines régions. Ils peuvent maintenant le faire en toute légalité. Ils feraient toutefois bien d'être très prudents et d'écouter un peu avant de mettre leurs projets à exécution. Le Nord est un bel exemple. Ils imposent un certain régime au Nord et ils ne sont même pas disposés à permettre aux habitants de cette région d'exprimer leurs doléances.

Enfin, je prétends que ce projet de loi a été modifié à la suite de l'intervention des Américains. Le gouvernement cède à certaines pressions qui viennent aussi des compagnies pétrolières. Mes collègues qui sont assis à ma droite, les conservateurs, apprécient beaucoup ce projet de loi à bien des égards. Ils ont contribué à le faire revenir à la Chambre. Ils ont accepté que l'on impose la clôture au comité; mais quand on a adopté le bill, ils ont lutté au comité pour y apporter des modifications portant sur le contenu canadien, la propriété canadienne, un régime plus strict ou plus équitable pour les régions côtières, des normes environnementales plus acceptables pour les pêcheurs et les écologistes, et enfin un régime plus équitable pour les gouvernements du Nord. Par conséquent, j'affirme que ce sont les sociétés pétrolières, les grandes compagnies multinationales ou canadiennes qui ont bénéficié des changements que le comité a apportés au bill, et que ce sont les Canadiens dans l'ensemble et surtout un certain nombre de groupes qui ont été les grands perdants.

Le célèbre poète Frank Scott, un grand Montréalais qui est maintenant octogénaire, si je ne m'abuse, a écrit jadis un poème sur le Nord et sur le Canada dont je me rappelle le vers que voici: «Le silence. Une immensité de silence, qui attend la lutte.» La lutte est maintenant engagée dans le Nord et sur les côtes est et ouest. En effet, à mon avis, le bill C-48 va accélérer, beaucoup plus qu'aucun Canadien ne l'imagine